



Quel est l'impact humanitaire des mines antipersonnel?

L'utilisation généralisée des mines antipersonnel a créé une crise humanitaire d'envergure mondiale. On a cherché à évaluer le nombre de mines antipersonnel toujours enfouies dans le monde en recourant aux procédures d'établissement de rapport prévues dans la Convention d'Ottawa, mais le simple décompte des mines enfouies ne peut pas donner une idée exacte du problème global.

Pour mesurer le plus adéquatement possible les conséquences du problème, il faut déterminer la superficie totale des terres minées dont l'exploitation est hautement prioritaire, du fait qu'elles sont arables, qu'elles ont une valeur sociale ou économique, ou qu'elles sont essentielles aux déplacements des résidents locaux. Le risque de mort ou de blessure empêche d'utiliser ces terres. Qu'un champ renferme deux mines ou qu'il en renferme 10 000, il ne peut pas être exploité par la collectivité. Comme toute tentative en vue de déterminer combien de mines restent enfouies ne pourra être qu'une estimation, les groupes d'action focalisent maintenant leur attention sur la crise humanitaire posée par les mines terrestres.

La gravité réelle du problème se reflète dans le nombre de personnes affectées, et spécialement les nouvelles victimes directes et indirectes – qu'on évalue à des dizaines de milliers par année. Les mines terrestres dressent d'énormes barrières au développement social et économique dans certains des pays les plus pauvres.

On estime que depuis 1975, les mines terrestres ont fait plus d'un million de victimes - des civils pour la plupart, dont un grand nombre d'enfants. Lorsqu'ils ne tuent pas immédiatement, ces engins blessent gravement leurs victimes, leur causant des traumatismes, ainsi que des souffrances pour le reste de leur vie, et ces personnes sont souvent rejetées par leur milieu. On compte quelque 300 000 à 400 000 survivants de par le monde, qui affrontent d'énormes difficultés physiques, psychologiques et socio-économiques.

Date de modification: 2011-06-03